

Réunion plénière du 11 octobre 2018

Relevé de décisions

Version	Date	Modifications apportées	Diffusion
Version 1	18/10/2018	Première rédaction par CR	Présidents et membres du secrétariat
Version 2	22/10/2018	Après relecture par les présidents et les membres du secrétariat	Participants à la réunion
Version 3	05/11/2018	Après relecture par les participants à la réunion	Pré-publication (portail GéOInformations)
Version 4	13/03/2019	Après approbation lors de la réunion plénière suivante	Publication (portail GéOInformations)

Présents

Présidence

Pascal DOUARD - MTES (CGEDD)

Comité

Olivier DISSARD – MTES (CGDD/DRI/MIG)
Jean-Philippe LANG – MTES (SG/SPSSI/PSI1)
Gilles GUILLOUET – MTES (SG/SPSSI/CPII/DOSO/CA)

Invités

Hubert HOLIN – MTES (DGEC/SCEE/SD5/BQA) Jérôme CORTINOVIS – Atmo Normandie Jean-Philippe PÈNE – MTES (DGPR/SRNH/BRIL) Benoît DAVID – MTES (CGDD/DRI/MIG)

Secrétariat

Bernard ALLOUCHE – Cerema TV (Digit@I) Richard MITANCHEY – Cerema TV (Digit@I) Christian ROLLET – Cerema TV (Digit@I) Laurent WALCH – MAA (ADMN)

Excusés

François MOREAU – MAA (DMN)
Isabelle DERVILLE – DRIEA Île-de-France – Directrice adjointe
Pierre-François CLERC – DDT de l'Essonne
Muriel MALLERET – DRAAF Nouvelle Aquitaine (SRISET)
Marie-Odile SIMONOT – DRAAF Bourgogne-F.-Comté (SRISE)
Pascal LORY – MTES/DGALN
Pierre VERGEZ – CNIG (IGN Mission CNIG & INSPIRE)

Ordre du jour

- 1. Approbation du relevé de décisions du 7 juin 2018
- 2. Géostandard Inventaires d'émissions de polluants atmosphériques (IEPA)
- 3. Géostandard Directive inondation
- 4. Migration des codelists INSPIRE en registres
- 5. Questions diverses

Documents associés

Les diaporamas et documents de travail présentés en réunion sont consultables en ligne dans la rubrique COVADIS du portail GéOInformations (<u>intranet</u> ou <u>internet</u>).

Relevé de décisions

1. Approbation du relevé de décisions du 7 juin 2018

Le relevé de décisions de la précédente session plénière de la COVADIS est approuvé.

2. Géostandard Inventaire d'émissions de polluants atmosphériques (IEPA)

Christian ROLLET, Hubert HOLIN et Jérôme CORTINOVIS rappellent les conditions d'élaboration du géostandard en question, premier d'une série de quatre géostandards « Qualité de l'Air » projetés par Atmo France¹ et destiné à assurer l'interopérabilité des données diffusées par les différentes AASQA² dans le cadre des *Inventaires régionaux spatialisés* qu'elles produisent régulièrement.

La construction du géostandard a en fait été menée en rétro-ingénierie à partir du modèle logique de données élaboré par le groupe de projet DIDON. Le géostandard traduit donc les tables implémentées voici plusieurs mois dans le projet DIDON en objets, objets dont la compatibilité avec la directive INSPIRE³, a été vérifiée (ce bien que la partie D du géostandard demeure à rédiger).

Gilles GUILLOUET s'interrogeant sur la pertinence du traitement de ce géostandard par la COVADIS plutôt que par le CNIG⁴ (les services déconcentrés de l'État ne sont en effet concernés qu'en tant que « consommateurs » des données standardisées) il est précisé que la surveillance de la qualité de l'air est une politique publique portée par des associations, non des collectivités territoriales, et que la DGEC⁵ est fortement impliquée dans la définition des outils qu'elle met en œuvre.

S'agissant des autres géostandards « Qualité de l'Air » (actuellement en gestation dans les divers groupes de travail mis en place par Atmo France) il est indiqué que l'instruction de celui concernant les stations de mesures sera le prochain inscrit au programme de la COVADIS.

Décision n° COVADIS 2018 10 01

La COVADIS décide de lancer l'appel à commentaires public sur le géostandard *Inventaire d'émissions de polluants atmosphériques* et mandate son secrétariat pour l'ouvrir dès qu'il aura été complété par son chapitre *D.Règles de correspondance avec INSPIRE*, pour une durée de six semaines.

3. Géostandard Directive inondation

Richard MITANCHEY et Jean-Philippe PÈNE rappellent que la révision du géostandard *Directive inondation*, (révision qui permettra une élaboration plus aisée, en DREAL⁶, des cartes des surfaces inondables et des cartes des risques d'inondation dans les TRI⁷, cartes dont la prochaine mise à jour doit être publiée à compter du 22 décembre 2019) a été soumise à appel à commentaires. Cet appel à commentaires sur un projet élaboré en large concertation avec les DREAL n'a, sans surprise, reçu que peu de réponses (onze, entre les15 mai et 16 juillet derniers, sur des points de détail). Il n'a donc pas conduit à sensibles modifications de la version publiée le 15 mai, mais a toutefois permis à la DGPR⁸ de faire procéder à un dernier ajustement. C'est pourquoi :

Décision n° COVADIS_2018_10 02

La COVADIS valide le standard *Directive inondation* dans sa version 2.0. et mandate son secrétariat pour en assurer la publication dans les meilleurs délais.

¹ Fédération des associations de surveillance de la qualité de l'air

²Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (voir Code de l'environnement, articles L221-1 à L221-6)

³Règlements de la Commission n° 1089/2010, 102/2011 & 1253/2013 portant modalités d'application de la directive 2007/2/ CE en ce qui concerne l'interopérabilité des séries et des services de données géographiques

^{4&}lt;u>Conseil national de l'information géographique</u>

⁵Direction générale de l'énergie et du climat du ministère de l'écologie

⁶Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement

⁷ Territoires à risque important d'inondation

⁸Direction générale de la prévention des risques du ministère de l'écologie

4. Migration des codelists INSPIRE en registres

Richard MITANCHEY fait le point sur l'avancement de la mutation des *codelists* (listes de codes et énumérations utilisées par les géostandards) du format statique qu'elles présentent actuellement (listes stockées en documents bureautiques par l'Union Européenne) vers un format dynamique (codes et valeurs stockés en base de données par chaque État membre). Rendues ainsi plus aisément consultables, ces *codelists* pourront être intégrées plus largement dans de futurs développements au lieu que ces derniers aient à les créer.

Le BRGM⁹, vu son expérience d'opérateur du <u>Géocatalogue</u>, a été désigné par la MIG¹⁰ comme hébergeur pour la France de cette base de données des *codelists*. Avec le concours du Secrétariat de la COVADIS il a commencé à tester la structuration en base de données et les outils de saisie permettant ce nouveau stockage dit « en registres ». Ils donnent pour lors toute satisfaction et permettront prochainement à tout producteur de *codelists* de mettre à jour en temps réel les registres le concernant.

5. Questions diverses

Futures modalités d'élaboration des géostandards

Benoît DAVID présente les premières réflexions de la MIG quant au fonctionnement de la COVADIS, notamment celles concernant :

- la pertinence des validations de standard lors de séances plénières, à l'heure où la technologie permet des validations moins solennelles et non moins efficaces ;
- la variété des sujets abordés lors des mêmes séances, de très techniques et généraux à très institutionnels et pointus ;
- sa faible inscription dans le dispositif interministériel d'administration générale des données dessiné par l'État et celui de supervision générale des données mis en place par le commissariat général au développement durable ;
- l'interdiction que s'est faite jusqu'alors la COVADIS de standardiser des données non géographiques, de proposer des identifiants uniques ou de décrire le cycle de vie des données standardisées.

Il se propose en conséquence de tenir en 2019 la COVADIS régulièrement informée de l'avancement de ces réflexions qui seront approfondies, sous l'égide de la MIG, dans le courant de l'année à venir.

Besoins en standardisation

Bernard ALLOUCHE présente les résultats de l'enquête lancée début septembre par le Secrétariat de la COVADIS, via les DREAL et DRAAF¹¹, auprès de services déconcentrés. Des réponses reçues de quatre d'entre eux, il ressort que le programme d'activité 2019 de la COVADIS inclura, outre l'élaboration des autres standards concernant la qualité de l'air, la pré-instruction d'éventuels standards de données géographiques décrivant les *Friches industrielles*, les *Parcs photovoltaïques* et les *Territoires à énergie positives*¹².

Il est précisé que la pré-instruction concernant ces deux derniers domaines sera menée avec l'objectif d'une standardisation des données conjointe avec celle (déjà aboutie¹³) des données des parcs éoliens, voire celles des *Plans climat-air-énergie territoriaux* (PCAET).

Point sur le géostandard Bruit dans l'environnement

Richard MITANCHEY signale que l'appel à commentaires ordonné par la COVADIS du 7 juin 2018 n'a pu, faute de disponibilité du serveur de gabarit cet été, être lancé que le 19 septembre dernier.

Calendrier 2019 des séances de la COVADIS

La proposition de calendrier 2019 des réunions plénières et réunions de bureau de la COVADIS

⁹ Bureau de recherches géologiques et minières

¹⁰ Mission de l'information géographique du ministère de l'écologie

¹¹ Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

¹² TPCEV (Territoires à énergie positive pour la croissance verte) & TPOS (Territoires à énergie positive)

¹³ Géostandard Éolien terrestre

présentée par le Secrétariat et amendée en séance est adoptée comme suit :

- 49^{ème} séance : le mardi **12 mars 2019** ;
- 50^{ème} séance : le jeudi 6 juin 2019 ;
 51^{ème} séance : le jeudi 10 octobre 2019.

La prochaine réunion plénière de la COVADIS se tiendra :

le mardi **12 mars 2019** de 10h00 à 13h00 au ministère de la transition écologique et solidaire La Défense – Tour Séquoia – Salle 18A